

*Conseil Municipal
du
25 octobre 2010*

L'an deux mille dix, le vingt cinq octobre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier LAMOUREUX, Maire.

Présents : LAMOUREUX, POSSAMAÏ, FRAIS, CUVELLIER, LARTIGUE, SOULARD TROLLIET.

Excusé : GALLÈS, MENEL, ROUX.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ZONAGE ARCHEOLOGIQUE

La Direction régionale des affaires culturelles nous a transmis un projet d'arrêté de délimitation de zones archéologiques concernant la commune. Monsieur le Préfet nous demande d'en prendre connaissance et d'apporter éventuellement toute information supplémentaire ou modificative.

Deux zones sont mentionnées dans ce projet :

- *La Motte : motte Moyen Age*
- *Le Bourg : église et cimetière – Moyen Age.*

Le lieu dit La Motte n'est pas référencé sous ce nom, mais est dénommé « Martinon ». Le lieu dit Lamothe est situé coté nord de la route départementale 139. La butte concernée est appelée le tertre.

Ce changement de dénomination sera demandé aux services concernés.

PROFESSIONNELS DE SANTE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, il évoque avec notre médecin M. Alain DUFFAU la concrétisation de sa succession. Ce dernier avait une personne en vue, mais qui après quinze jours d'activité a décliné l'offre. Il a passé des annonces sur un site professionnel et mis en place une solution transitoire avec deux remplaçants un pour le mercredi et un pour le vendredi. Cet aménagement va lui permettre de pratiquer jusqu'à ce qu'il trouve un successeur. Le non remplacement du médecin sur Gornac va devenir un problème de santé publique pour toute la population du territoire. Le 29 octobre 2010, le conseil municipal est invité à participer à une rencontre avec les professionnels de santé de notre secteur le médecin, deux infirmières et la pharmacienne afin d'envisager une solution. L'une d'entre elles serait de réaménager l'ancienne poste en maison de santé.

ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - D'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

2 - Précise que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.

PREAU

Le Conseil Municipal étudie la dernière version du plan du préau (la plus grande dimension) M. FERRIER a réalisé les transformations demandées par M. le Maire à savoir modification des portes des réserves avec une cloison afin de créer deux locaux indépendants.

Le Conseil Municipal valide ce plan ; M. FERRIER présentera le permis de construire.

DECORATIONS DE NOEL

Les personnes disponibles sont invitées à participer aux décorations de Noël pour la mise en place du sapin le 27 novembre. Il est décidé de ne plus installer les anciennes guirlandes en traversée de rues, la priorité sera donnée au Moulin et au sapin de Noël à côté de la mairie pour cette année. Une commande va être réalisée.

REPAS 3^{ème} AGE

Plusieurs menus ont été proposés afin de réaliser un choix. Le repas est prévu à Monségur le 23 janvier 2011.